

Il est convenu entre :

L'office de tourisme Haut-Bugey

Espace 3 Lacs

14 rue du Docteur Mercier – 01130 Nantua

Représenté par sa directrice Françoise Thurel

Et le diffuseur :

Nom : **Prénom :**

Organisme :

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Adresse e-mail (obligatoire pour l'envoi des vidéos) :
.....

La diffusion de la ou des vidéo(s) sélectionnée(s) ci-dessous dans le respect total et entier des termes des conditions d'utilisation listés en pages 2 et 3 :

- Vidéo « activités de pleine nature douces pour familles » - 1'51
- Vidéo « activités de pleine nature pour sportifs » - 1'45
- Vidéo « découverte du patrimoine et des savoir-faire » - 2'22
- Vidéo « accueil-émotions-animations » - 2'16
- Vidéo « Haut-Bugey général » - 2'34

Type et étendue de l'utilisation :

=> Type de support (petit écran, grand écran, site web,... à préciser) :

=> Environnement d'utilisation : hall d'accueil (préciser adresse du lieu), salon (préciser lieu, objet, date), site web (préciser l'URL), réseaux sociaux [préciser le(s)quel(s)] ...

=> Date de première diffusion :

=> Durée maximum de diffusion (ne peut excéder 3 ans) – indiquer la date de fin de diffusion
.....

Fait à le en 2 exemplaires

L'utilisateur (signature) :

L'office de tourisme Haut-Bugey
Françoise Thurel, directrice

CONDITIONS D'UTILISATION DES VIDEOS

L'utilisation des vidéos réalisées par l'office de tourisme Haut-Bugey implique l'acceptation complète et entière des termes listés ci-dessous.

Article 1 : Conditions d'exploitation

Les droits d'exploitation sont accordés **uniquement à des fins de promotion touristique du territoire Haut-Bugey ou des différents prestataires touristiques** ayant fait l'objet d'images. L'office de tourisme Haut-Bugey se réserve le droit de refuser toute demande de mise à disposition des vidéos qui n'entrerait pas dans ce cadre.

Article 1bis : Utilisateur

Le signataire de la présente convention consentie par l'office de tourisme est toute personne physique ou morale ayant formulé une demande d'utilisation préalable à l'office de tourisme qui l'aura acceptée. S'il s'agit d'une personne physique, le bénéficiaire est considéré comme l'utilisateur unique des vidéos, seul titulaire à ce titre de la convention d'utilisation. S'il s'agit d'une personne morale, la convention s'impose à tous ses membres, associés, salariés, préposés ou prestataires sous la responsabilité directe ou indirecte des représentants légaux de la personne morale.

Article 2 : Cession des droits

L'office de tourisme Haut-Bugey autorise la diffusion des vidéos sur tous supports listés en page 1 de la convention sous réserve qu'elle se fasse à des fins non commerciales. L'utilisateur précisera le type et l'étendue de l'utilisation des vidéos en page 1.

Article 3 : Obligations de l'utilisateur

L'autorisation est délivrée pour **une seule et unique utilisation**, celle mentionnée dans la commande validée par l'office de tourisme. **Toute nouvelle utilisation doit faire l'objet d'une nouvelle demande et donnera lieu à une nouvelle validation.**

Article 5 : Cession à des tiers

Toute cession, rétrocession, prêt ou location, à titre onéreux ou gratuit, d'une ou des vidéos est rigoureusement interdite sans l'accord écrit de l'office de tourisme.

Article 6 : Respect de l'œuvre

Les vidéos proposées par l'office de tourisme Haut-Bugey sont protégées par le Code de la propriété intellectuelle et les Conventions internationales en matière de propriété littéraire et artistique et ne peuvent être utilisées, adaptées ou copiées, en tout ou partie, sous quelque forme, par tout procédé existant ou à venir, et en quelque lieu que ce soit, que conformément aux présentes et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Toute transformation, dénaturation, retouche par numérisation ou par tout procédé est interdit. Seule la diffusion de l'intégralité de chacune des vidéos fournies est autorisée.



Article 7 : Engagements de l'office de tourisme Haut-Bugey

L'office de tourisme Haut-Bugey s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur un fichier vidéo au format qui conviendra le mieux au support utilisé. La transmission de ce fichier se fera par courrier électronique via un site Internet de transmission de fichiers lourds.

L'office de tourisme Haut-Bugey garantit l'utilisateur contre tout recours ou action que pourraient former à un titre quelconque, à l'occasion de la diffusion des vidéos par l'utilisateur, le réalisateur des vidéos, les figurants, et d'une manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement au tournage et à la réalisation des vidéos.

Article 8 : Litiges

Toute utilisation des vidéos qui pourrait être préjudiciable aux auteurs et/ou aux tiers représentés ou dont les biens sont représentés (globalement les détenteurs des droits) et/ou à l'office de tourisme est interdite. Les contrevenants seront poursuivis par l'office de tourisme et/ou les détenteurs des droits.

Le signataire de la convention fera son affaire personnelle, sans aucun recours possible contre l'office de tourisme Haut-Bugey, de tout litige résultant du non-respect du présent contrat et s'engage à indemniser et protéger l'office de tourisme et ses personnels contre tous dommages et frais annexes résultant d'un tel litige.

Fait à, le

L'utilisateur (faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ») :

